

AFFAIRE N° 2020 226

SEMINAIRE DE TRAVAIL D'EQUIPE MEDOC ATLANTIQUE 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION
SEANCE DU JEUDI 13 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le 13 du mois de février à 18 heures 30, le Comité de Direction de l'E.P.I.C. Office de Tourisme communautaire MEDOC ATLANTIQUE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la maison de la chasse à Hourtin.

Date de convocation :	20 décembre 2019
Nombre de membres en exercice :	37
Nombre de membres présents :	21
Nombre de membres représentés :	5
Nombre de membres absents :	16
Nombre de votants :	26



Etaient présents :

Elus communautaires :

M. Peyrondet, Mme Dubourg, Mme Chambaud, M. Cazenave, M. Février, M. Signoret, M. Boisson, M. Bidalun.

Socioprofessionnels :

M. Eap, M. Calbet, Mme Robineau, Mme Jouini, M. Maridat, M. Dadoy, M. Rondi, M. Torres.

Personnes qualifiées dans le domaine du tourisme :

M. Peroux, M. Espagnet, M. Mahieu, Mme Grass, M. Spahn.

Etaient représentés :

Mme Marzat qui a donné pouvoir à M. Cazenave

Mme Giral qui a donné pouvoir à M. Bidalun

M. Lombrail qui a donné pouvoir à Mme Dubourg

Mme St Martin qui a donné pouvoir à Mme Chambaud

M. Bouchon qui a donné pouvoir à Mme Grass

Etaient Absents excusés : M. Bouchon, Mme Marzat, Mme Moulin, M. Lombrail, M. Jacob, Mme François, Mme Giral, Mme St Martin, M. Rouyer, Mme Magot, Mme Lagarrigue,

Etaient Absents : M. Bournel, M. Trijoulet, M. Coutreau, M. Dufourd, M. Barthelemy,

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas Jabaudon

Dans le cadre de la préparation du plan d'actions 2021 de l'EPIC Office de Tourisme Médoc Atlantique, un séminaire de travail sera organisé du lundi 05 octobre au mercredi 07 octobre 2020 (dates sujettes à modification).

Ce séminaire de travail obligatoire est délocalisé et se déroulera selon les dispositions légales en vigueur notamment concernant les temps de travail.

Le lieu et les modalités restent à déterminer.

Les dépenses inhérentes à la participation du personnel permanent de l'EPIC sont prises en charge par l'Office de Tourisme: déplacement, hébergement, repas, éventuelles visites. Ceci dans le respect des enveloppes budgétaires prévues.

Monsieur le Président sollicite les membres du Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Médoc Atlantique pour approuver la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés d'approuver :

- La délibération 220/226 « Séminaire de travail d'équipe Médoc Atlantique 2020 »

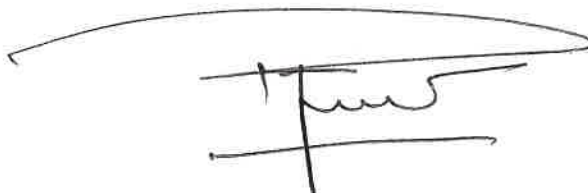
Délibération adoptée.

Dit que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délais de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	26
MAJORITE REQUISE	19
POUR	26
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Laurent PEYRONDET



Le Président certifie que la présente délibération,
- a été publiée à l'Office de Tourisme le :
- a été affichée à l'Office de Tourisme.